



Si l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire et la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) décidée par l'Etat, le Sycatom a accompli sa mission de service public avec responsabilité et esprit d'innovation.

Face à l'urgence climatique et à la raréfaction des ressources naturelles, le Sycatom est dans une logique de production énergétique vertueuse et mène une politique de tri ambitieuse, destinée à favoriser une économie circulaire « sobre » qui développe le recyclage et le réemploi.

Alors que, par volonté d'exemplarité en termes de performances environnementales, le Sycatom est engagé dans un programme d'investissements lourds d'ici 2028, il doit supporter sur la même période un surcoût de fonctionnement de 205 millions d'euros en raison de la hausse de la TGAP, décidée unilatéralement par l'État.

La recherche d'économies et le développement des ventes de matières premières secondaires ont donc été l'une de nos priorités. Le déménagement dans le 13^e arrondissement de Paris, par exemple, génère une économie d'un million d'euros par an. Les contrats avec les exploitants ont par ailleurs été révisés lors de leur renouvellement afin de maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement. **Grâce à ces mesures, nous avons pu limiter au maximum la hausse des redevances tout en maintenant une tarification incitative en faveur du tri.**

En 2021, j'ai également souhaité renforcer la dynamique territoriale, à travers de nouveaux contrats d'objectifs avec les territoires adhérents, la rencontre régulière des Maires pour expliquer notre politique, des séminaires avec les élus délégués du Sycatom ou encore la coopération renforcée avec des syndicats voisins. C'est à partir de l'observation du terrain et du dialogue avec l'ensemble des acteurs du traitement des déchets que nous pourrions bâtir des politiques efficaces au service de la population. J'ai notamment alerté les Maires sur l'urgence à mettre en place une logistique spécifique à la collecte des déchets alimentaires, dont le tri à la source sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024, et se préparer collectivement à cette échéance. Côté traitement, voici six ans que le Sycatom a anticipé cette obligation en s'engageant avec le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) dans un projet d'unité de biométhanisation au port de Gennevilliers, pour produire du gaz dès 2024 à partir de déchets alimentaires.

J'espère qu'un vrai dialogue avec l'État pourra être rétabli en 2022 pour évoquer la TGAP et d'autres sujets relatifs au soutien de nos efforts en matière d'économie circulaire et à notre rôle majeur dans la transition écologique et énergétique à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Enfin, nous allons collectivement engager des réflexions sur les autres formes de production d'énergie que la chaleur - électricité, biogaz, hydrogène... - pour déterminer ce que peut être la stratégie nouvelle du Sycatom.

Éric Cesari,
Président du Sycatom



2,3 Mt
de déchets
traités par
le Sycatom
en 2021



61,3%
taux de valorisation
énergétique
(vapeur et
électricité)



31,8%
taux de valorisation
matière (déchets
recyclés et
mâchefers)



237 000 t
d'équivalent-pétrole
évités grâce
à l'énergie produite
dans les UVE



5,9 M€
de soutiens
financiers à
la sensibilisation
et à la prévention

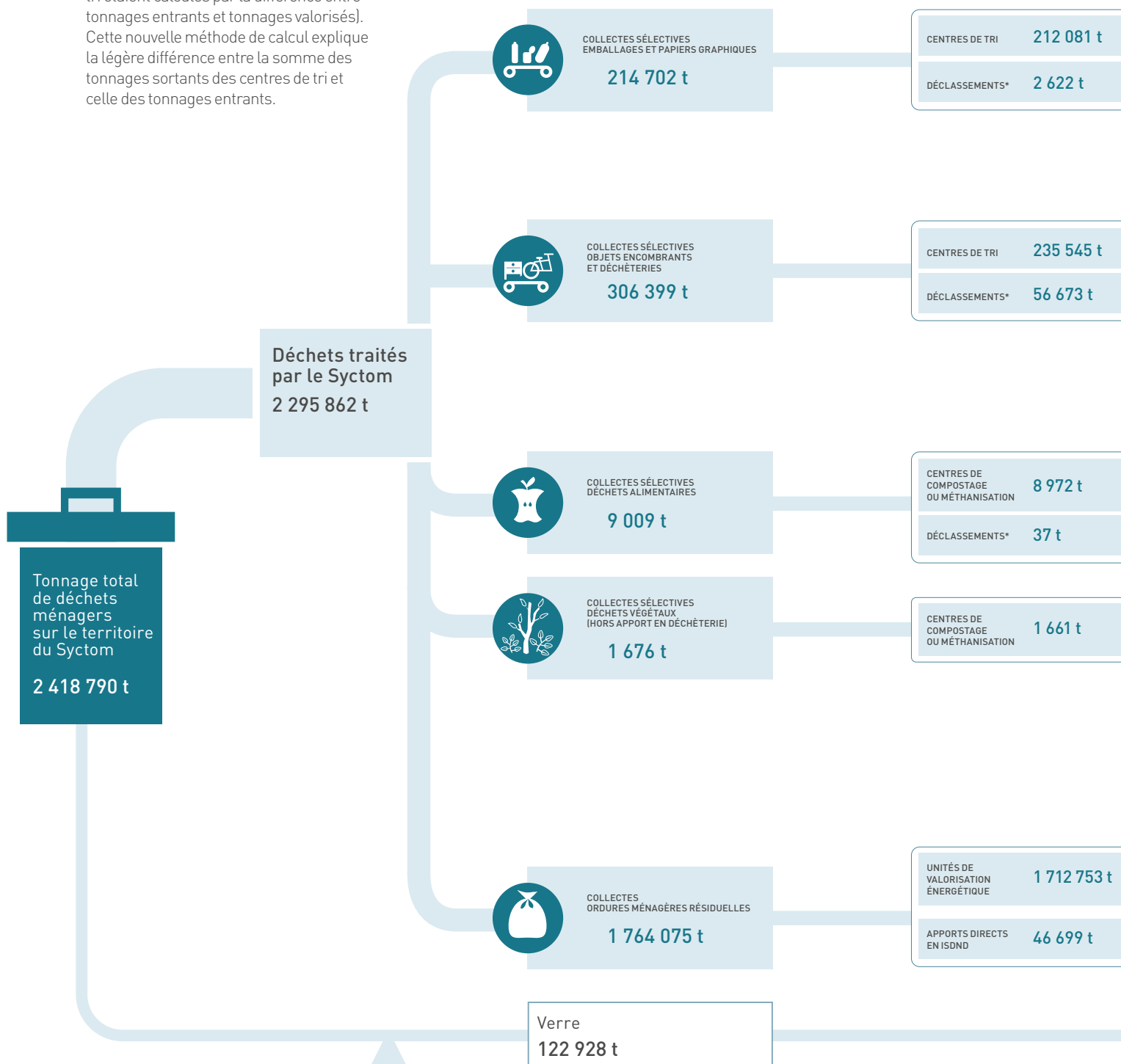


9
projets de solidarité
internationale
cofinancés à hauteur
de 900 000€

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2021

Chiffres réels arrêtés au 17/05/2022

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés). Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.



VALORISATION MATIÈRE	148 862 t
DELTA DE STOCK AMONT	-224 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS)	56 513 t
REFUS EN ISDND	2 273 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS)	2 549 t
DÉCLASSEMENTS EN ISDND	73 t

VALORISATION MATIÈRE	153 987 t
DONT INERTES (REMBLAIEMENT ET ISDI)	70 256 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (BOIS COMBUSTIBLE)	15 019 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS ET DÉCLASSEMENTS)	19 915 t
REFUS ET DÉCLASSEMENTS EN ISDND	117 813 t

VALORISATION ORGANIQUE (DIGESTAT ET/OU COMPOST)	8 063 t
---	---------

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (PRODUCTION DE CHALEUR, ÉLECTRICITÉ, BIOMÉTHANE)	7 606 MWh
---	-----------

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS ET REFUS)	486 t
---	-------

VALORISATION ORGANIQUE (COMPOST)	365 t
----------------------------------	-------

MÂCHEFERS ÉVACUÉS	288 778 t
-------------------	-----------

VALORISATION MATIÈRE	43 363 t
----------------------	----------

VAPEUR VENDUE (CPCU)	2 605 018 MWh
VAPEUR AUTRE	28 897 MWh
ÉLECTRICITÉ VENDUE	173 870 MWh

REFIOM MIS EN ISDD	47 693 t
--------------------	----------

ENFOUISSEMENT EN ISDND	46 699 t
------------------------	----------

VALORISATION MATIÈRE	122 928 t
----------------------	-----------



* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.

** Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

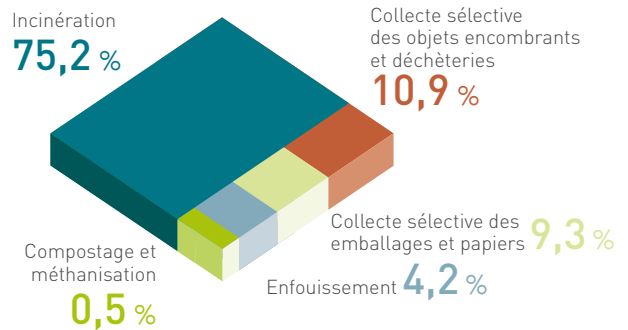
COÛT NET GLOBAL DE TRAITEMENT

à la tonne (incluant la politique de soutien du Sycptom)



RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODE DE TRAITEMENT

hors verre



Données arrondies

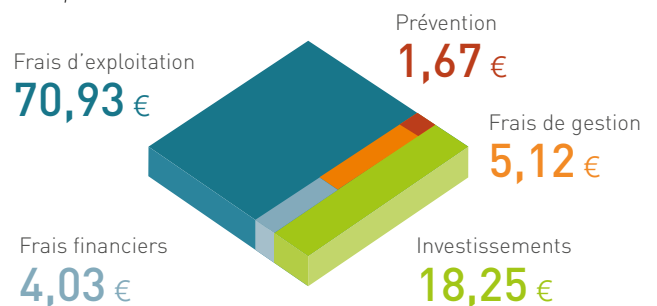
REDEVANCE ET SOUTIEN VERSÉS

258,5 M€ DE CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS EN 2021

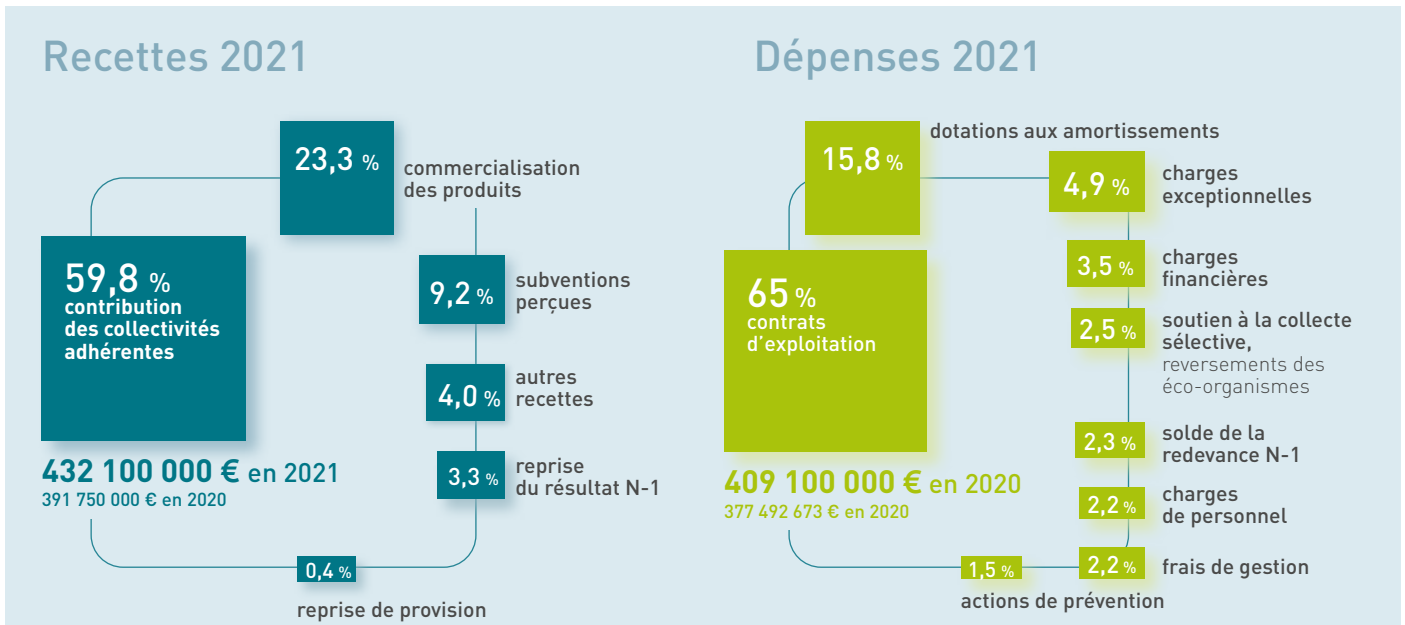
10,4 M€ DE SOUTIENS VERSÉS AUX ADHÉRENTS DE CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS EN 2021

UTILISATION DE LA REDEVANCE

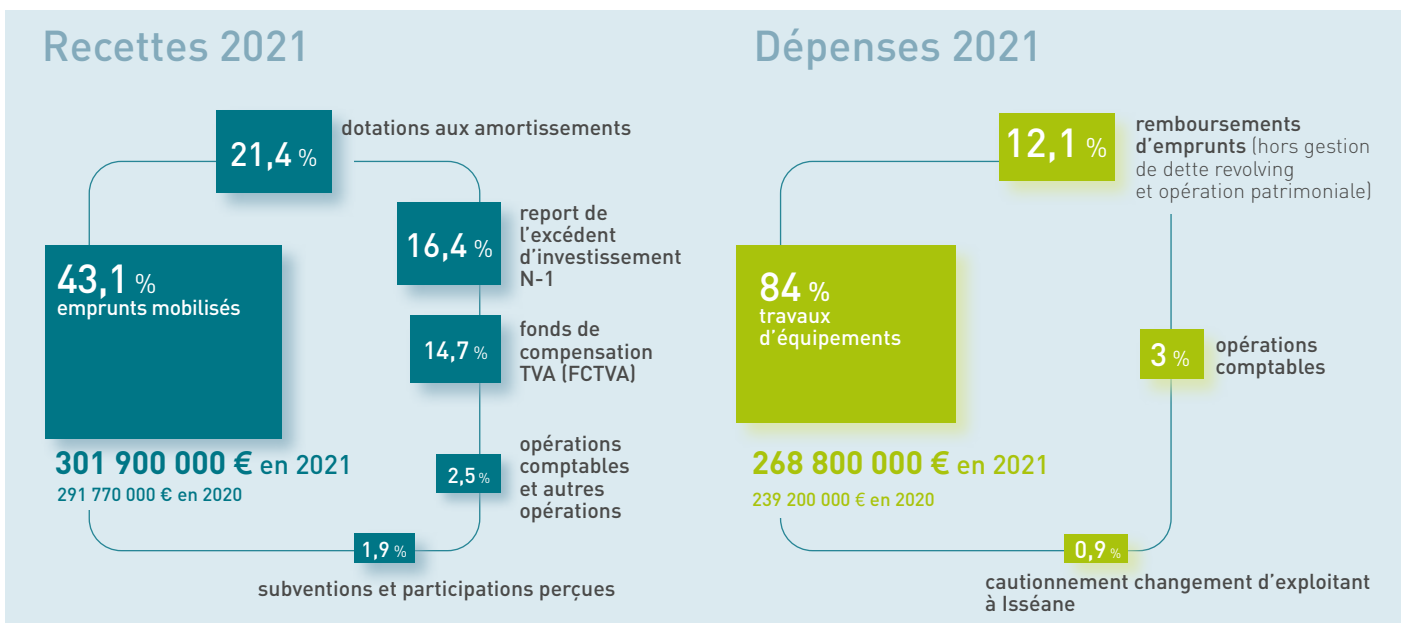
pour 100 €



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



UNE TARIFICATION INCITATIVE EN FAVEUR DU TRI ET DE LA COLLECTE



ORDURES MENAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS
100 €/t



COLLECTE SÉLECTIVE D'EMBALLAGES ET PAPIERS
16 €/t



BIODÉCHETS
5 €/t



ANOMALIES DE COLLECTE SÉLECTIVE
120 €/t



PART POPULATION
6 €/hab.

DES SUBVENTIONS POUR FAIRE PROGRESSER LE TRI

COLLECTE SÉLECTIVE



20 à 50 €/T

pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015. Le bonus s'applique en fonction de la performance de tri.

DÉCHETS ALIMENTAIRES



30 €/T

pour une prise en charge de la collecte par le Sycotom